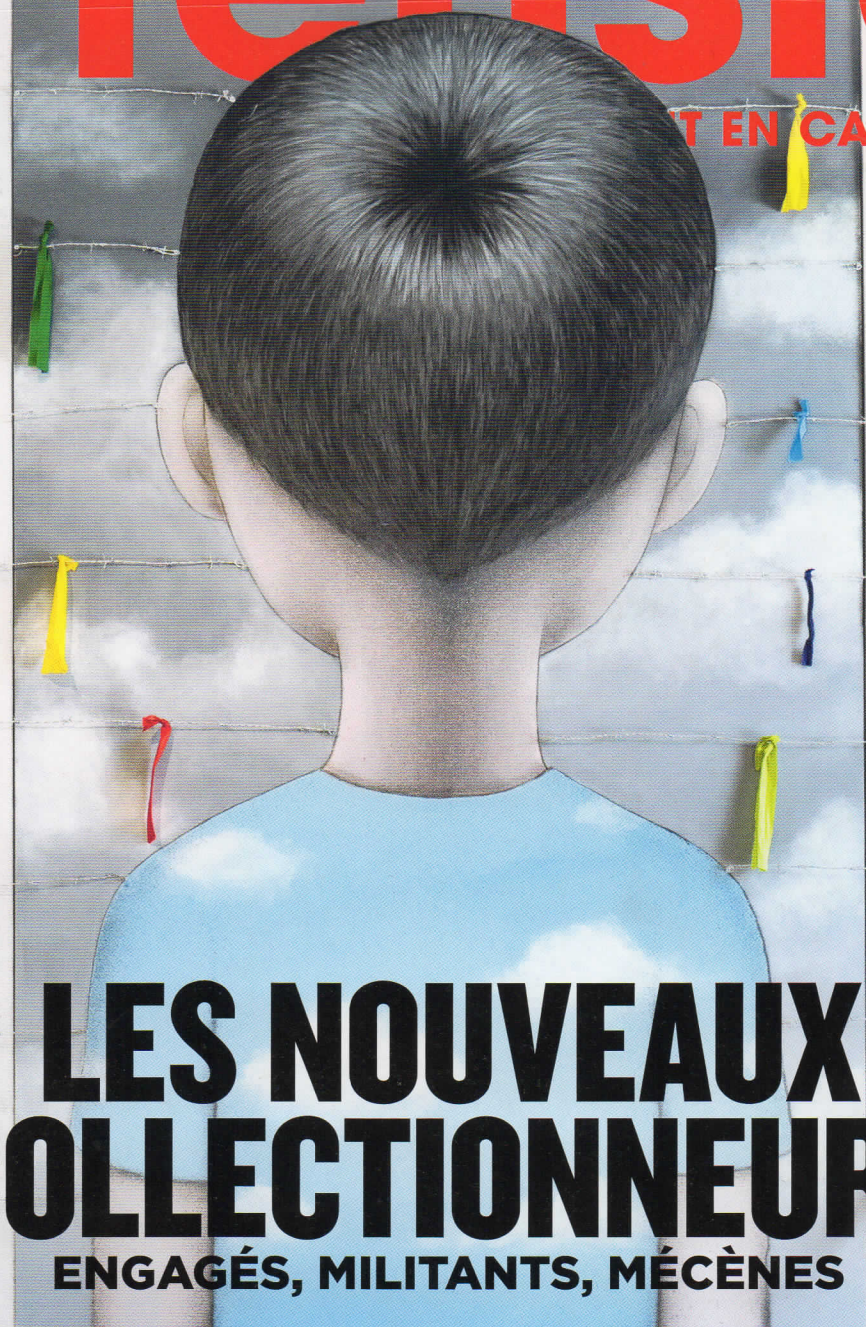


SEPTEMBRE-OCTOBRE 2019

artension

ET EN CACHER UN AUTRE



LES NOUVEAUX COLLECTIONNEURS

ENGAGÉS, MILITANTS, MÉCÈNES

ENTRETIEN

**ERNEST
PIGNON-
ERNEST**

RENCONTRES

**REBECCA HORN
YVES KLEIN
LAURE MOTREFF
YAN PEI-MING
SETH
VICTOR SIMON**

PHÉNOMÈNE

**VIVRE DE LA
SCULPTURE**

RENDEZ-VOUS

159 EXPOS

ÉVÈNEMENT

BOUDDHA





Aimé Maeght © Fondation Marguerite et Aimé Maeght

Fondations et fonds de dotation

Vraie ou fausse générosité ?

Près de 69 000 sociétés ont eu recours en 2017 au dispositif de déduction fiscale dans le cadre du mécénat, contre 6 500 en 2005. Dans le paysage culturel français, les fondations les plus importantes et médiatiques, Vuitton en tête, sont aussi les plus influentes sur le marché de l'art international : est-ce un hasard ?

► LAURENCE D'IST

À l'ère de l'évasion fiscale sans scrupule, le mécénat est dans le viseur, considéré par certains acteurs du débat comme une niche fiscale. La générosité privée représente en une année en France 7,5 milliards d'euros provenant de particuliers (pour 60 %) et d'entreprises (40 %). Le nombre de fondations a presque triplé en vingt ans et les fonds de dotation sont en plein essor depuis dix ans. Cela signifie-t-il que la société est plus vertueuse qu'auparavant, ou bien est-ce, pour les entreprises mécènes, une opportunité économique et marketing au même titre que la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ?

Rappelons que la philanthropie est l'amour de l'homme et du genre humain. Et le mécénat est clairement encadré par les articles 200 et 238 bis du code général des impôts : il repose sur une fiscalité favorable, assortie de contraintes notamment en termes de gouvernance et de contrepartie, pour garantir son caractère désintéressé. Ces mêmes articles précisent les organismes au profit desquels un don peut être effectué, tout en ouvrant droit à une réduction

d'impôt : fonds de dotation et fondations – qu'elles soient d'entreprises, hospitalières, abritées ou abritantes... – mais aussi « organismes d'intérêt général à caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou favorisant la mise en valeur du patrimoine artistique, défendant l'environnement naturel ou la diffusion de la culture, langue et connaissance scientifique françaises ».

INDÉPENDANCE ET STRATÉGIE

Les fondations dans le champ culturel sont toutes privées et indépendantes. La Fondation Maeght, précurseur du genre, porte le nom de son fondateur, éditeur, galeriste et marchand d'art. Elle reste la plus emblématique. Plus couramment, les fondations portent le nom de l'entreprise qui les finance et qui les régit à travers son président, entouré du conseil d'administration, les règles de gouvernance étant clairement fixées par le législateur et prévoyant toujours la présence d'administrateurs extérieurs à l'entreprise.

Elles s'appellent Fondation HSBC, BNP Paribas et aussi, pour les plus influentes dans le domaine de l'art : Vuitton, Émerige, Carmignac, Ricard, Salomon, Lafayette Anticipations... Par contre, la collection Pinault à la Bourse de Paris est une société fidéjussée au groupe familial Artemis qui possède notamment Christie's. La stratégie d'influence sur le marché de l'art est clairement offensive.

Le budget de mécénat marque la différence médiatique entre les fondations d'entreprises qui appliquent toutes des stratégies variables pour la promotion de leur marque à travers leurs actions... Elles présentent des expositions, sont mécènes d'événements et financent bien souvent un prix (collection Pinault comprise). Parmi les fondations : Vuitton récompense les jeunes talents de la musique classique, Carmignac soutient la photographie reporter, Ricard s'engage auprès de la scène française émergente, Salomon œuvre pour la création contemporaine à travers une résidence aux États-Unis. Émerige agit différemment pour la scène française en destinant



Inauguration du fonds de dotation Serge Labégorre (au centre) en 2014

son prix à un artiste et en engageant une galerie à l'exposer. Son président, Laurent Dumas, dit présenter pour moitié d'artistes vivants en France et d'artistes internationaux dans sa prochaine fondation sur l'île Seguin de Boulogne-Billancourt.

CONTRE-POUVOIR ET SPÉCULATION

Le directeur du comité des galeries d'art apprécie quand « la logique entrepreneuriale sert véritablement l'artiste ». Georges-Philippe Vallois confirme que la philanthropie permet « de répondre aux faiblesses ou aux manques du marché et des institutions ». Constatant que « la politique mixte de l'État en matière culturelle génère une espérance spéculative en défendant principalement les artistes émergents au détriment des artistes en milieu de carrière », il crée le fonds de dotation du comité. Ses actions visent à « favoriser l'itinérance d'expositions à l'international, les rétrospectives de ces artistes, permettre l'édition bilingue de catalogue et offrir la possibilité

aux directeurs de centre d'art (surtout de province) de voyager pour nouer des contacts avec leurs homologues à l'étranger.

La dotation de départ est différente selon le statut juridique : 15 000 euros sont nécessaires à la création d'un fonds de dotation, contre 1,5 million pour une fondation reconnue d'utilité publique, et 200 000 euros sur 5 ans pour une fondation abritée par la Fondation de France. Le fonds de dotation bénéficie presque des mêmes avantages fiscaux, en restant aussi simple à monter qu'une association de loi 1901.

Les fonds de dotations d'artistes sont nombreux. Ils permettent d'éviter les tracasseries de succession en protégeant l'œuvre et en facilitant les donations : Sacha Sosno, Roman Opalka, Judit Reigl, Niele Torini ou Yan Pei-Ming en font partie. Ils n'ont pas d'espace de présentation, d'autres ont un lieu pouvant accueillir du public. C'est le cas du peintre Serge Labégorre. Le fonds de dotation mis en place par sa fille Sophie est abrité dans une zone

artisanale de la côte landaise, et composé d'une galerie et d'un restaurant. Elle dit « pallier à sa manière l'absence d'intérêt institutionnel » pour l'œuvre de son père. Le fonds de dotation lui permet de présenter, conserver, animer 65 ans de création. Elle change thématiquement l'accrochage avec des toiles de jeunesse comme les récentes dans la partie muséale du lieu. Et des expositions temporaires d'artistes dans la galerie complètent les missions culturelles de diffusion et de connaissance de l'art à l'attention des publics. Pas de prix de visite, et un brassage socioculturel aux heures des repas qui œuvre complètement à « l'intérêt général » de la mission du fonds de dotation. L'objectif final étant bien sûr de susciter l'intérêt d'une ville pour la conservation de l'œuvre du peintre. En attendant, le fonds de dotation Labégorre comble l'absence de lieu culturel dans la région comprise entre Pau, Bordeaux, Biarritz et Bilbao.